

Procès-verbal de la séance 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

Mme LYOEN Marie-Yvonne, M. ROUX Vincent, adjoints

Mme MICHALCZYK Catherine, M. PASQUET Benjamin, Mme HENNEUSE Véronique, Mme VIDEAU Christine, M. DELORD Benoit, M. IMBEAUX Michel, conseillers

Absentes excusées :

Mme THURMEL Frédérique, adjointe (procuration donnée à Jean-Luc MASSIAS)

Mme WEBER Katty, conseillère (procuration donnée à Véronique HENNEUSE)

Secrétaire de séance :

DELORD Benoit

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 21H53

1. DELIBERATIONS

1/1 - Recensement de la population en 2026

Considérant qu'il convient d'organiser les opérations de recensement de la population, un coordonnateur ==) Véronique HENNEUSE (conseillère municipale) et un coordonnateur suppléant ==) Florence DRUET (secrétaire générale) sont nommés.

Elles sont sous la responsabilité du maire et sont obligées d'assister aux formations préalables.

Missions :

- Organiser les opérations de recensement
- Préparer et dispenser la formation des agents recenseurs (en liaison avec l'insee)
- Encadrer et suivre les agents recenseurs
- Organiser l'information des habitants sur les opérations de recensement

Le coordonnateur bénéficiera d'un remboursement de frais de mission

Le coordonnateur suppléant bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle

- Le conseil municipal approuve ces nominations

1/2 - Récapitulatif des subventions à verser sur l'exercice 2025

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un virement de crédit pour suite à l'ajout d'une subvention allouée à la fondation « 30 millions d'amis ».

Il propose de réactualiser la liste des bénéficiaires pour les subventions à verser en 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2025
Société de chasse	300 €
ARPI arbre de Noël	200 €
ARPI	500 €
Foyer Rural	600 €
Jeunesse Douzillacoise	600 €
Union musicale	100 €
Section jeunes sapeurs-pompiers	50 €
Fondation du patrimoine	200 €
Judo club mussidanaïs	100 €
Fondations 30 millions d'amis	350 €
Comité français Yad Vashem	100 €
TOTAL	3 100 €

- Le conseil municipal approuve ces attributions de subventions
Vote : le virement de crédit comme suit :
 - Cpte 65748 + 80 €
 - Cpte 65138 - 80 €

1/3 - Communauté de communes Isle Crempse en Périgord - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - Exercice 2024

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mr le Maire présente, pour l'exercice 2023, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCICP

- Le conseil municipal prend note de ce rapport

1/4 - Révision annuelle du loyer de Mme MALETERRE Lucienne 2025

Mr le Maire rappelle :

- la délibération n°2014-2406-16 relative au contrat de location du logement communal
- La date anniversaire de signature du bai au 24/08/2014 pour une entrée au 1/09/2014
- L'indice de référence des loyers (IRL) permettant de calculer le montant du loyer
- La formule de calcul :

$$\frac{\text{Loyer actuel} \times \text{Indice réf. 4}^{\text{ème}} \text{ trim. loyers 2024}}{\text{Taux de réf. des loyers du 4}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2023}}$$

$$\frac{383.01 \text{ €} \times 144.64}{142.06} = 389.97 \text{ €}$$

- Le conseil municipal fixe le loyer de Mme MALETERRE à 389.97 € à compter du 1^{er} septembre 2025

1-5 - CCIVS : service ADS (instruction urbanisme) - Autorisation des tarifs au 1^{er} janvier 2025

Considérant la délibération de la CCIVS n° 2025-04-07 votée lors du conseil communautaire du 10 avril 2025 fixant un nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol portant le tarif (équivalent PC) de 120 € à 140 €

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce nouveau tarif d'instruction des documents d'urbanisme

- Le conseil municipal accepte cette nouvelle tarification de 140 €

1-6 - Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle - Reconnaissance de la citoyenneté d'honneur à la rivière Isle sur la commune de St Louis en l'Isle

Mr le Maire expose à l'assemblée les différentes raisons afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des Ludoviciens à leur rivière

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Et considérant :

- L'importance de la rivière Isle et de son bassin versant sur notre territoire tant sur le plan environnemental que sociétal
- La volonté de la commune de protéger, préserver et valoriser ce précieux écosystème,
- Le conseil municipal attribue la Citoyenneté d'honneur à la rivière Isle et autorise Mr le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération

1/7 - Projet à soumettre au Comité Social Territorial

Sur le rapport de Mr le Maire

- L'agente de restauration occupe un emploi permanent de 21 h hebdomadaires pour lequel elle exerce les fonctions suivantes : Planification des repas, préparation des repas, participation à l'accompagnement des enfants pendant le temps de la cantine et l'entretien des locaux et du matériel de la cantine
- L'agente bénéficie d'un contrat de mission temporaire de 6H/semaine pour de l'accueil et la surveillance des enfants fréquentant l'école de St Louis en l'Isle le matin et pendant la pause méridienne depuis de nombreuses années. De plus, elle effectue le ménage du bâtiment école/mairie
Ce contrat est lié au maintien de l'école qui est en regroupement avec la commune de Sourzac

Mr le Maire propose de pérenniser les heures liées au contrat de mission temporaire portant ainsi le nombres d'heures de 21 H à 27 H/semaine

- Le conseil municipal approuve cette proposition

1/8 - Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent au 1^{er} janvier 2026

En vue d'une meilleure gestion du personnel, Mr le Maire propose quel le tableau des effectifs du personnel titulaire soit mis à jour annuellement à compter du 1^{er} janvier 2026 pour intégrer la modification du temps de travail d'agente de restauration

- Le conseil municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs

1/9 - SDIS - Renouvellement convention de droit de pompage parcelle

A277 - Lieu dit « La Folambert »

Mr le Maire expose au conseil municipal que :

- La convention de droit de pompage établie entre la commune de St Louis en l'Isle et Mr Roux Eric, propriétaire de la parcelle A277 doit être renouvelée
 - Le SDIS 24 est informé de cette convention afin d'intégrer ce point d'eau dans le fichier départemental et ainsi organiser son contrôle
 - Cette convention est établie par une durée de trois ans à compter de la date de signature
- Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de droit de passage pour une durée de trois ans à date signature et autorise Mr Le maire à signer cette convention

1/10 - Communauté de communes Isle Crempse en Périgord (CCICP) :

modification des statuts

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juin 2025, Mr le Maire présente les modifications statutaires et propose la validation au titre du conseil municipal :

- Notion de service public de la Petite enfance (SPPE)
 - Compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et la protection des la ressource en eau et des milieux aquatiques pour la confier au SMBI
- Le conseil municipal approuve les modifications statutaires

1/11 - Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS) - Convention pour le contrôle des points d'eau incendie (PEI)

Mr le Maire expose que :

Le SDIS propose une convention annuelle reconductible pour la réalisation et la transmission des contrôles de débits et de pression des PEI

La commune est responsable du bon état de fonctionnement des points d'eau concourant à la défense incendie

Le contrôle technique périodique est réalisé par le SDIS au titre de la présente convention comprend les prestations suivantes :

- Contrôle de débits et pression pour les PEI connectés à un réseau d'eau sous pression
- Contrôles fonctionnels pour tous les PEI, (accessibilité, visibilité présence d'eau, manoeuvrabilité, état des appareils)

Cette prestation SDIS est tarifée à 30 € TTC par point d'eau public connecté à un réseau d'eau sous pression

Mr le Maire propose à l'assemblée de confier la prestation de contrôle technique des PEI au SDIS

- Le conseil municipal accepte cette convention et autorise Mr Le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

1/12 - Cimetière : modification des tarifs concessions

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour la vente de concessions funéraires de type caverne afin de répondre à la demande

Type de concession	Pour 30 ans	Pour 50 ans
Simple/Caverne	50 €	75 €
Double	100 €	150 €
Colombarium	500 €	600 €

- Le conseil municipal approuve cette tarification pour effet immédiat

2. AFFAIRES EN COURS**2/1 Gestion du gaz**

- Fournisseur actuel ANTARGAZ : consommation annuelle 1.3T
- Proposition VITOGAZ : 1 cuve 1040€ HT la tonne + dépôt de garantie 380€
- Enlèvement cuve existante et pompage à notre charge
- Si la mairie accepte ce nouveau contrat, les particuliers du village peuvent bénéficier de ce prix

3. QUESTIONS DIVERSES

- Repeindre la porte de l'Eglise
- Vérifier l'état du puits du bourg

SIGNATURES		
Le Maire	MASSIAS Jean-Luc	
Secrétaire de séance	DELORD Benoît	

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE 24 AVRIL 2025**

N° des délibérations	Objet	Décision
2025-2406-1.1	Recensement de la population en 2026 Désignation d'un coordonnateur et suppléant	OK
2025-2406-2	Récapitulatif des subventions à verser sur l'exercice 2025	OK
2025-2406-3	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS) exercice 2024	OK
2025-2406-4	Révision annuelle du loyer de Mme MALETERRE Lucienne pour 2025	OK
2025-2406-5	CCIVS - service ADS(instruction urbanisme) - Actualisation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2025	OK
2025-2406-6	Syndicat mixte du Bassin de l'Isle : reconnaissance de la citoyenneté d'honneur à la rivière Isle sur St Louis en l'isle	OK
2025-2406-7	Projet à soumettre au comité social territorial (CST) : Augmentation heures Mme Pasquet	OK
2025-2406-8	Mise à jour tableau des effectifs du personnel permanent au 1 ^{er} janvier 2026	OK
2025-2406-9	SDIS : renouvellement convention droit de pompage parcelle A277	OK
2025-2406-10	Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord (CCICP) : Modification des statuts	OK
2025-2406-11	Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS) : convention pour le contrôle des piots d'eau incendie (PEI)	OK
	Cimetière : modification des tarifs concessions	OK

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2025**

MEMBRES DU CONSEIL	OUI	NON	PROCURATION DONNÉE A
MASSIAS Jean-Luc	x		
ROUX Vincent	x		
LYOEN Marie-Yvonne	x		
THURMEL Frédérique		x	MASSIAS Jean-Luc
IMBEAUX Michel	x		
DELORD Benoit	x		
HENNEUSE Véronique	x		
MICHALCZYK Catherine	x		
PASQUET Benjamin	x		
VIDEAU Christine	x		
WEBER Katty		x	HENNEUSE Véronique